

Annonces officielles

Sur bretagne-marchespublics.com, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur regions-annonceslegales.com. Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : annonceslegales@viamedia-publicite.com. Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2024 (NOR : MICE2426148A), le tarif de référence des annonces judiciaires et légales pour l'année 2025 (article 1) est fixé à 0,187 € HT le caractère pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale actulegales.fr conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012.

LEGALES ET JUDICIAIRES

Marchés publics - Procédure adaptée



MARCHÉ DE TRAVAUX

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

Nom de l'organisme acheteur : Bretagne Ouest Accession, 85, rue de Kergestin, 29334 Quimper cedex, tél. (+33) 2 98 55 60 00.

Profil d'acheteur : <https://www.avispublicsdebretagne.com/>

2. Description du marché :

Nature du marché : marché de travaux.

Objet du marché : construction de 30 logements collectifs en location-accession, îlots B1 et B3, Kervalguen, Quimper.

Lieu d'exécution : 29000 Quimper.

3. Caractéristiques principales :

Des variantes seront-elles prises en compte : oui.

Caractéristiques principales : construction de 30 logements collectifs en location-accession.

- Lot B1 : 1 bâtiment de 12 logements collectifs.

- Lot B3 : 1 bâtiment de 18 logements collectifs.

4. Renseignements relatifs aux lots :

Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

Lot 1 : gros œuvre.

Lot 2 : charpente bois.

Lot 3 : couverture zinc.

Lot 4 : étanchéité.

Lot 5 : menuiseries extérieures aluminium.

Lot 6 : métallerie.

Lot 7 : menuiseries bois.

Lot 8 : cloisons, isolation.

Lot 9 : revêtements de sols, faïence.

Lot 10 : peinture.

Lot 11 : plomberie, chauffage gaz, VMC.

Lot 12 : électricité, contrôle d'accès.

Lot 13 : ascenseurs.

Lot 14 : portes de garage motorisées, fermetures.

Lot 15 : terrassement, voirie.

Lot 16 : réseaux profonds.

Lot 17 : réseaux souples.

Lot 18 : aménagements paysagers.

5. Durée du marché ou délai d'exécution :

La durée de chaque lot est précisée au sein des documents de la consultation.

6. Conditions relatives au marché :

Cautionnement et garanties exigées (le cas échéant) : garantie de parfait achèvement (retenue de garantie de 5 % du montant initial du lot - taxes comprises).

7. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés :

Situation juridique :

- La lettre de candidature modèle DC1 ou DUME.

- La déclaration du candidat, modèle DC2 ou DUME, permettant l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.

- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Les attestations sur l'honneur pour justifier : que le candidat n'entre pas dans le cas d'interdiction de soumissionner mentionnée aux articles L.2141-1 à L.2141-14 du Code de la commande publique ; qu'il n'a fait l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées par le Code du travail ; qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour l'année précédant l'année de la consultation.

Capacités économiques et financières : déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Capacités techniques : une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

8. Type de procédure :

Procédure adaptée.

9. Critères d'attribution :

Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération : prix, 60 ; mémoire technique, 25 ; délai d'exécution, 15.

10. Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : 06/10/2025 à 17 h (heure locale).

Délai minimum de validité des offres : 12 mois.

11. Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : BOA063-083.

Renseignements complémentaires : les offres peuvent uniquement être remises électroniquement.

12. Adresses complémentaires :

Renseignements d'ordre administratif :

Correspondante : Jennifer Mercier. Courriel : jpeuziat@opac-cornouaille.fr

Renseignements d'ordre technique :

Correspondant : Lionel Gouadon. Courriel : lgouadon@opac-cornouaille.fr

Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus :

Adresse internet : <https://www.avispublicsdebretagne.com/>

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation peuvent être envoyées :

Adresse internet : <https://www.avispublicsdebretagne.com/>

Avis - Attributions de marchés

COMMUNE DE TRÉFLÉVÉNEZ

AVIS D'ATTRIBUTION

Section 2 : identification de l'acheteur.

Nom complet de l'acheteur : commune de Tréflévénez (29800).

Type et numéro national d'identification : SIRET 212 902 860 00015.

Groupeement de commandes : non.

Section 3 : identification du marché.

Intitulé du marché : rénovation et extension de la mairie de Tréflévénez.

CPV - objet principal : 45000000.

Type de marché : travaux.

Mots descripteurs : amiante (désamiantage), gros œuvre, charpente, menuiserie, couverture.

Section 4 : informations d'attribution.

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Lot 1, démolition et désamiantage : SAS Calves Démontage pour un montant de 42 046 € HT.

Lot 2, VRD : SAS David TP pour un montant de 32 362,50 € HT.

Lot 3, gros œuvre : SAS Lizard Environnement pour un montant de 66 448,35 € HT.

Lot 4, charpente - isolation - étanchéité à l'air - menuiseries extérieures : MCA SCOP pour un montant de 231 767,34 € HT.

Lot 5, couverture : SARL Menez Couverture pour un montant de 17 516,46 € HT.

Lot 6, menuiseries intérieures : Le Granit Breton pour un montant de 16 048,82 € HT.

Lot 7, cloisons - doublages - faux-plafonds : Charles Lapous pour un montant de 62 985,52 € HT.

Lot 8, revêtements de sols : Salaun Carrelages pour un montant de 19 900 € HT.

Lot 9, électricité : Porra Électricité pour un montant de 31 962,77 € HT.

Lot 10, chauffage - ventilation - plomberie : SAS Le Bohec pour un montant de 29 500 € HT.

Lot 11, peintures - nettoyage : Décors et Techniques pour un montant de 10 000 € HT.

Date d'envoi du présent avis : 19/08/2025.

Enquêtes publiques

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE - COMMUNE DE SAINT-RENAN

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(L.181-10-1 du Code de l'environnement)

Renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension du périmètre de la carrière de Kéranstang

Une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société Carrières Lagadec, pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension du périmètre de la carrière de Kéranstang, sur la commune de Saint-Renan, se déroulera du lundi 08/09/2025 au lundi 08/12/2025, soit pendant une durée de trois (3) mois consécutifs.

Le projet est soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend une étude d'impact.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du pétitionnaire, M. Benoît Sicot, secretariat@carriere-lagadec.fr

Toute personne peut, sur demande, obtenir consultation du dossier papier mis à jour, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation, auprès de la préfecture du Finistère, 42, boulevard Duplex, 29000 Quimper, 02 90 77 22 00, pref-autorisation-environnementale@finistere.gouv.fr

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, des compléments éventuels et des avis des services requis réglementairement pendant toute la durée de la consultation, sur le site internet dédié à cette consultation, <https://www.registre-dematerialise.fr/6452>

Durant la période de consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/6452>

- Par courrier : mairie de Saint-Renan, consultation du public, carrière de Kéranstang, à l'attention de M. Rouat, commissaire enquêteur, 12, place Léon-Cheminant, 29290 Saint-Renan.

- Lors des permanences de la commission d'enquête ou lors des réunions publiques. Les observations et propositions sont consultables pendant la durée de la participation sur le site du registre dématérialisé susmentionné. Celles qui sont reçues après le dernier jour de la participation ne sont pas prises en considération.

La commission d'enquête, désignée par décision du tribunal administratif de Rennes en date du 19/05/2025, est composée de M. Patrice Rouat (président), officier supérieur de la Marine nationale à la retraite ; Mme Catherine Desbordes, docteur en sciences et techniques de l'environnement, et Mme Françoise Isaac, retraitée (membres titulaires).

La commission d'enquête organisera deux réunions publiques, avec la participation du pétitionnaire à l'espace Racine, salle Molière, 6, rue Racine, 29290 Saint-Renan : jeudi 18/09/2025, à 18 h, réunion publique d'ouverture de la consultation ; samedi 29/11/2025, à 10 h, réunion publique de clôture de la consultation.

Des permanences seront assurées à la mairie de Saint-Renan, 12, place Léon-Cheminant, 29290 Saint-Renan, par M. Patrice Rouat : mercredi 15/10/2025, de 14 h à 17 h ; samedi 06/12/2025, de 9 h 30 à 11 h 30.

La décision d'autorisation environnementale, éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires ou prescriptions générales ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet du Finistère. Cette autorité peut apporter des renseignements pertinents et des précisions sur les conditions pour lesquelles des observations ou questions sur le projet peuvent être émises (préfecture du Finistère, bureau des installations classées, 42, boulevard Duplex, 29000 Quimper, 02 90 77 20 00, pref-autorisation-environnementale@finistere.gouv.fr).

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête et la décision motivée rendue sur la demande seront mis en ligne sur le site du registre dématérialisé et sur le site Internet des services de l'État susmentionnés au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

Publicités immobilières réglementées

VENTES AUX ENCHÈRES IMMOBILIÈRES

VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES

CESSIONS DOMANIALES BIENS COMMUNAUX

RENDEZ-VOUS EN ANNONCES OFFICIELLES

Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision du Schéma de cohérence territoriale du Pays de Brest

Par arrêté n° AR 2025-07-01 du 11 juillet 2025, le président du Pôle métropolitain du Pays de Brest a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du Schéma de cohérence territoriale du Pays de Brest arrêté par délibération en date du 07/02/2025.

Objet, date et durée de l'enquête publique :

Il sera procédé à une enquête publique relative au projet de révision du Schéma de cohérence territoriale du Pays de Brest pour une durée de 35 jours à compter du mardi 09/09/2025, 14 h, et ce, jusqu'au lundi 13/10/2025 inclus, 17 h.

Le projet de révision du SCoT, arrêté en conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest le 7 février 2025, fixe les orientations générales du développement du territoire et de l'organisation de l'espace d'ici à 2046. Il définit des principes et des choix d'urbanisation en recherchant un équilibre entre développement économique, cohésion sociale et respect de l'environnement.

Le projet de Schéma de cohérence territoriale arrêté le 7 février 2025 comporte :

- Le Projet d'aménagement stratégique (PAS),

- Le Document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Les annexes :

Le projet comporte une évaluation environnementale et a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale. Ces documents sont consultables aux différents lieux d'enquête publique, dans le dossier d'enquête publique, sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6395> ainsi que sur le site internet du Pays de Brest www.pays-de-brest.fr

Commission d'enquête :

Le tribunal administratif de Rennes a désigné une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

- D'une présidente : Mme Nicole Queillé, responsable de pôle juridique à la retraite ;

- De deux membres titulaires : Mme Jocelyne Le Faou, géographe, urbaniste à la retraite, et Mme Aurélie Uzeel, chargée d'études environnementales et des acquisitions foncières à Lannion-Trégor communauté.

Lieux d'enquête, consultation du dossier d'enquête publique, formulation d'observations relatives à l'enquête publique :

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège du Pôle métropolitain du Pays de Brest, 18, rue Jean-Jaurès, à Brest.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique dans les lieux d'enquête suivants :

- Pôle métropolitain du Pays de Brest, 18, rue Jean-Jaurès, Brest : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 (17 h le vendredi).

- Brest métropole, 24, rue Coat-ar-Gueven, Brest : du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h 30.

- Communauté de communes du Pays d'Iroise, immeuble L'Archipel, ZI de Kerdrioual, Lanrivaroé : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h (16 h 30 le vendredi).

- Communauté de Lesneven - Côte des Légendes, 12, boulevard des Frères-Lumière, Lesneven : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h (fermé le jeudi matin) et de 13 h 30 à 17 h 30 (16 h 30 le vendredi).

- Communauté de communes du Pays des Abers, Maison du Lac, 58, avenue Waltenhofen, Plabennec : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (16 h 15 le vendredi).

- Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime, ZA de Kerdanvez, Crozon : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (17 h le vendredi).

- Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas, Maison des services publics, 59, rue de Brest, Landerneau : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

- Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, ZA Stang-ar-Garront, 9, rue Camille-Danguillaume, Châteaulin : les lundi, mardi et jeudi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; les mercredi et vendredi, de 9 h à 12 h 30.

En outre, le dossier sera consultable en accès libre et gratuit sur un poste informatique au siège de l'enquête publique.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6395>

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de ces lieux d'enquête et consigner éventuellement ses observations et propositions, sur le registre à feuillets non mobiles spécialement ouvert à cet effet, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête. Les observations pourront également être adressées :

- Par le registre dématérialisé sécurisé tenu à la disposition du public sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6395>

- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquete-publique-6395@registre-dematerialise.fr

- Par écrit pendant la même période à la présidente de la commission d'enquête, Pôle métropolitain du Pays de Brest, 18, rue Jean-Jaurès, BP 61321, 29213 Brest cedex 1.

- Lors de permanences tenues par la commission d'enquête (voir article suivant). Les observations déposées par voie électronique seront consultables par le public sur le registre dématérialisé.

Permanences de la commission d'enquête :

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevront le public dans les lieux et aux horaires suivants :

- Pôle métropolitain du Pays de Brest, 18, rue Jean-Jaurès, Brest : mardi 09/09/2025, de 14 h à 17 h ; lundi 13/10/2025, de 14 h à 17 h.

- Brest métropole, hôtel de communauté, 24, rue Coat-ar-Gueven, Brest : jeudi 18/09/2025, de 10 h à 13 h ; mercredi 24/09/2025, de 14 h à 17 h.

- Communauté de communes du Pays d'Iroise, immeuble L'Archipel, ZI de Kerdrioual, Lanrivaroé : mercredi 24/09/2025, de 9 h à 12 h.

- Mairie de Plougonvelin, hôtel de ville, rue des Martyrs, Plougonvelin : samedi 04/10/2025, de 9 h à 12 h.

- Communauté de Lesneven - Côte des Légendes, 12, boulevard des Frères-Lumière, Lesneven : jeudi 11/09/2025, de 14 h à 17 h ; lundi 22/09/2025, de 9 h à 12 h.

- Communauté de communes du Pays des Abers, Maison du Lac, 58, avenue Waltenhofen, Plabennec : lundi 22/09/2025, de 14 h à 17 h ; mercredi 08/10/2025, de 9 h à 12 h.

- Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime, ZA de Kerdanvez, Crozon : mardi 16/09/2025, de 9 h à 12 h.

- Antenne de la communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime, ZA de Quiella, Le Faou : vendredi 03/10/2025, de 14 h à 17 h.

- Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas, Maison des services publics, 59, rue de Brest, Landerneau : jeudi 11/09/2025, de 9 h à 12 h ; mercredi 08/10/2025, de 14 h à 17 h.

- Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, ZA Stang-ar-Garront, 9, rue Camille-Danguillaume, Châteaulin : mardi 16/09/2025, de 14 h à 17 h.

- Mairie de Châteaulin, hôtel de ville, 15, quai Jean-Moulin, Châteaulin : vendredi 03/10/2025, de 9 h à 12 h.

Clôture de l'enquête :

À l'expiration de l'enquête, les registres d'enquête seront mis à disposition de la présidente de la commission d'enquête sans délai et clos par elle.

Rapport et conclusion :

Dès réception de tous les registres d'enquête et courriers et documents annexes, la présidente de la commission d'enquête rencontrera dans la huitaine le responsable du projet pour lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le président du Pôle métropolitain déposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

La présidente de la commission d'enquête transmettra ensuite les dossiers, avec le rapport et ses conclusions motivées, au président du Pôle métropolitain du Pays de Brest, dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête ainsi qu'au président du tribunal administratif de Rennes. Copie de ce rapport sera adressée aux 7 EPCI, lieux d'enquête, et au préfet du Finistère par le Pôle métropolitain.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public au Pôle métropolitain du Pays de Brest et aux 7 EPCI, lieux d'enquête, ainsi que sur leurs sites internet, pendant un an. La mise à disposition se fera également en préfecture du Finistère.

Autorité compétente :

Le conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest est l'autorité compétente pour approu